

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit le vingt trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 18/04/2018

PRESENTS : MM ROUX Jean, LANNES Jean-Louis, GARD Daniel, BERGEON Gilles, COVIAUX Christian, Marc DUPERRIN, Michèle ROUSSEAU, DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, COUPAUD Catherine, FAUCHE Mauricette, TRILLES Carine, Michel SAURA, Severine HERR, Pierre MAGNOL, Carine LE TALLEC

ABSENTS EXCUSES

Françoise DUPIELLET

Michel DUMONT qui donne pouvoir à Cathy COUPAUD

Michaël FUSEAU

SECRETAIRE : Mme ROUSSEAU

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 9/04/2018.

M SAURA suite à la délibération du Grand Cubzaguais Communauté de Communes du 24 janvier désignant M. COVIAUX titulaire et M. SAURA suppléant dans la commission du SIAEPA, il décide de se retirer de cette commission car il a toujours été titulaire depuis de nombreuses années et n'est pas d'accord sur le fait d'être suppléant.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite à la vente ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

19/04/2018 – Me DUFOUR – Parcelle SCI Lucy – ZD249-250-251 – Chemin des Champs – 02237 m2 – 95 000 €

2017/67 -RAMASSAGE SCOLAIRE

Par courrier du 13 avril LA REGION souhaite connaître la volonté de la commune avant le 27/04 sur le ramassage scolaire pour le prochain marché de transports devant être mis en place pour la rentrée 2019/2020.

Le maire évoque les scénarios possibles :

-Maintien du circuit actuel (coût actuel 33 820 € - subvention 15 755 €)

(coût prochaine rentrée sans les mercredis soit 28 500 € - subvention de la Région)

-Modification du circuit avec un seul point d'arrêt à ST VIVIEN (diminution du coût, circuit plus court)

-Arrêt du ramassage

-Achat d'un véhicule 9 places Blanc (trop de contraintes : trop d'allée et retour et enfants confiés à la garderie, un accompagnant pour la maternelle....) Le pour :gain financier.

Après un large débat, le conseil municipal décide de maintenir le fonctionnement du ramassage scolaire avec un circuit réduit (1 seul arrêt à St Vivien et plus de passage par Taconac) il charge le maire de faire le nécessaire auprès de la Région et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

BUREAU DE POSTE COMMUNAL

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la visite de M LEFEVRE de la Poste.

Une agence postale communale a été à nouveau abordée.

LA POSTE s'engage à financer les travaux de la partie POSTE avec la fourniture du mobilier et un point numérique pour les usagers.

Par ailleurs une indemnité de 12 180 € par an serait versée à la commune pour l'indemnisation du salarié + une prime d'installation de 3045 €.

M le maire demande à chacun de réfléchir. Le sujet a déjà été abordé et le choix du conseil était contre l'agence postale communale mais il indique que les travaux de la mairie sont liés à ce choix car la commune récupérerait davantage de surface et l'aménagement de la mairie doit en tenir compte. L'agent communal pourrait être mutualisé entre l'accueil poste et l'accueil mairie avec plus d'amplitudes horaires.

DIVERS

Pierre MAGNOL informe le conseil que 3000 likes ont été atteints sur facebook.

Il transmet la demande du club de tennis souhaitant l'installation de 2 bancs le long des terrains extérieurs. Par ailleurs le club souhaite que le terrain ouvert soit nettoyé par les agents communaux, ce court sera fermé pour éviter de nouvelles dégradations.

Daniel GARD souhaite connaître la marche à suivre lorsqu'il y a des chiens errants.

Le Maire lui indique que la commune a un contrat avec TRANS AMIS qui vient récupérer les animaux une fois attrapés.

M GARD est étonné par la dimension de la parcelle nécessaire pour le CITY STADE.

M LANNES indique que les panneaux 4@ 2018 ont été installés.

Il signale que le choix de l'agent technique devant remplacer Roger PAILLE qui part à la retraite s'est porté sur M. BORDRON Etienne qui était employé sous contrat CAE à la mairie de ST ANDRE DE CUBZAC . Un contrat à durée déterminée de 6 mois a été signé avec M. BORDRON.

Mme ROUSSEAU indique le thème de la prochaine rencontre SYNERGIES du 14 mai prochain à 19 h 30 à La Popote, une pharmacienne herboriste sera présente.